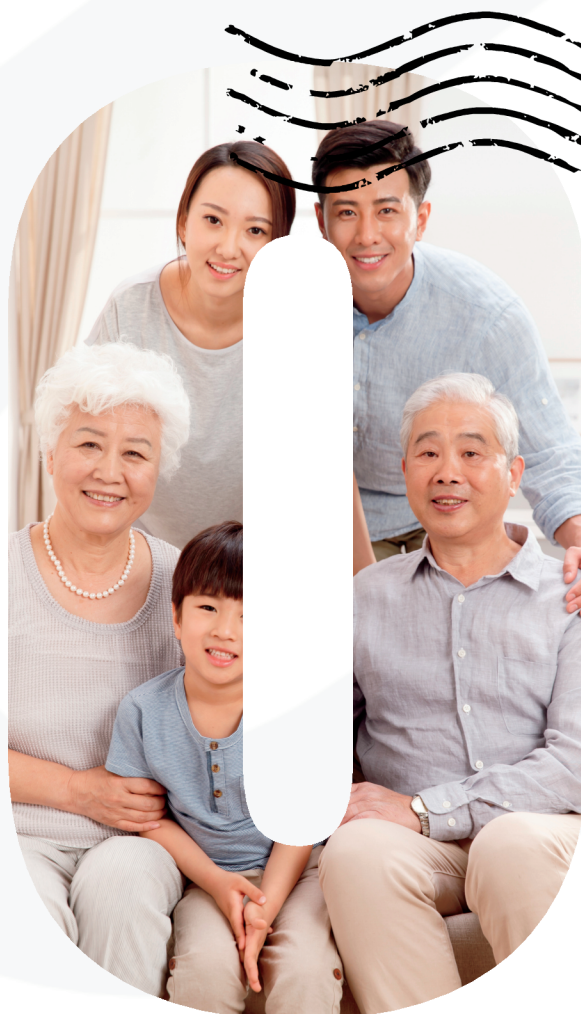




RAPPORT D'ACTIVITÉ **2025**



Sommaire

5

L'UDAF DE HAUTE SAÔNE

9

INSTITUTION, DEVELOPPEMENT
ET VIE ASSOCIATIVE

13

ACTIONS FAMILIALES

23

LOGEMENTS ET ACCOMPAGNEMENTS

31

PROTECTION DES PERSONNES

43

ADMINISTRATIF ET FINANCIER

47

RAPPORT FINANCIER

L'Udaf de Haute-Saône

UNIS
POUR LES
FAMILLES

L'Udaf de Haute-Saône

L'Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Saône est une association aux missions inscrites dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. Depuis 1945, l'Udaf de Haute-Saône représente officiellement les familles vivant dans le département. C'est une association loi 1901, jouissant de plein droit de la capacité juridique des associations reconnues d'utilité publique.

Nos missions



Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.



Représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics.



Gérer les services d'intérêt familial confiés par les pouvoirs publics.



Défendre les intérêts matériels et moraux des familles s'ils sont mis en cause, en exerçant l'action civile devant les juridictions.

Notre implantation en Haute-Saône

L'UDAF de Haute-Saône intervient sur l'ensemble du département. Elle dispose de locaux à Vesoul (le siège) et de deux antennes à Gray et à Lure.

L'association gère des pensions de famille présentement sur les sites de Vesoul, Echenoz-la-Méline, Luxeuil, Gray et Jussey.

Un Villagénération est également présent à Noidans-les-Vesoul en partenariat avec Néolia.



Les temps forts

Janvier - Cérémonie des vœux

Le 24 janvier 2025, l'Udaf a organisé sa traditionnelle cérémonie des vœux. Environ 70 salariés ont répondu présents à l'invitation, ainsi que quelques partenaires. À cette occasion, 3 salariées se sont vues remettre la médaille du travail.



Mai - Signature d'une convention de partenariat avec l'AHSSSEA

Le 18 juin 2025, le service Majeurs Protégés de l'Udaf de Haute-Saône et le Service d'accompagnement à la vie sociale – SAVS-SAM de l'AHSSSEA ont officiellement signé une convention de partenariat. Cette collaboration vise à renforcer l'accompagnement des personnes en favorisant une coordination plus fluide entre protection juridique et accompagnement médico-social autour d'un objectif commun : garantir un suivi global, humain et adapté aux besoins spécifiques de chaque personne accompagnée.

Juin - Assemblée générale

Le 5 juin 2025, l'Udaf a tenu son assemblée générale ordinaire à la Maison des Agriculteurs, en présence de nombreux partenaires institutionnels. L'événement a réuni environ 80 participants, dont 16 associations adhérentes. Lors de la présentation du rapport d'activité, un focus a été fait sur les services Logement et Lire et faire Lire. Un temps a également été consacré à la valorisation de 2 salariés médaillés du travail et d'un salarié partant prochainement en retraite.



Novembre - Rencontres territoriales et 80 ans

Dans le cadre des 80 ans de l'Udaf de Haute-Saône, nous avons eu le plaisir d'organiser un événement riche en échanges et en co-construction. Ce temps fort a réuni de nombreux partenaires du territoire autour d'un objectif commun : identifier les besoins et attentes des familles et des habitants du département, élaborer des pistes d'action pour les années à venir. La soirée s'est poursuivie par un gala convivial, animé par le groupe local Duod'A.

80 ans au service des familles

Une mobilisation collective au service des familles pour les 80 ans de l'Udaf

Au-delà de la célébration, les 80 ans de l'Udaf de Haute-Saône ont marqué une étape décisive, ouvrant une nouvelle phase de travail visant à **structurer les orientations de l'association et à renforcer son rôle au service des familles** du territoire.

Dans ce cadre, le 20 novembre 2025, l'Udaf a organisé les **Rencontres territoriales des familles**. Cette journée a réuni près de 150 participants — partenaires, acteurs institutionnels, experts du territoire, ainsi que l'ensemble des administrateurs et des salariés mobilisés — autour d'un objectif partagé : **établir un état des lieux précis des besoins des familles en Haute-Saône**, afin d'anticiper les évolutions et d'adapter les réponses dans la durée.



Un déroulement structuré autour d'échanges thématiques

La journée s'est organisée autour de **trois tables rondes** consacrées à la **vie des familles** sur le territoire, à **l'accès à l'emploi, au logement et à la santé**, ainsi qu'à la **dynamique économique et au monde agricole**. Animés par des experts locaux, ces temps d'échanges ont permis de **croiser les regards, d'objectiver les constats et de faire émerger des enjeux concrets**, directement ancrés dans les réalités du terrain.

La qualité de ces travaux repose sur une mobilisation collective forte, associant l'ensemble des participants et garantissant une approche à la fois partagée et opérationnelle des problématiques identifiées.

Des productions au service d'orientations durables

Les échanges ont donné lieu à une synthèse structurée mettant en évidence les **besoins prioritaires des familles, les initiatives locales à valoriser et les axes de progrès** à engager.

Ces travaux s'inscrivent dans une double orientation : d'une part, engager la **refonte du projet associatif** afin de permettre à l'Udaf d'adapter ses actions à l'évolution des réalités familiales à horizon de cinq à dix ans ; d'autre part, **élaborer un plaidoyer départemental** destiné à outiller les porteurs de mandats et à renforcer la capacité de l'association à porter la voix des familles au sein des institutions.



Une dynamique engagée pour l'avenir

Ces Rencontres constituent un point de départ structurant. Elles posent les bases d'une démarche stratégique et collective, destinée à inscrire durablement l'action de l'Udaf dans les besoins actuels et futurs des familles de Haute-Saône.



Institution, développement et vie associative



Bureau et conseil d'administration

Bureau

Il est composé de 5 membres et s'est réuni 9 fois au cours de l'année.

Il se réunit pour travailler en amont sur les sujets qui seront abordés en conseil d'administration.



Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 12 membres répartis en deux collèges : 6 membres « élus » en assemblée générale et issus d'une association familiale et 6 membres « désignés » par les mouvements adhérents.

Il s'est réuni 5 fois au cours de l'année précédente pour fixer les grandes orientations de l'Union, tant sur le plan institutionnel que sur celui de la gestion de ses services. Il prend toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'Udaf.

MEMBRES ELUS

BOUVARD Christophe (AFDE)
CHASSARD Alain (MFR)
GRIMAUD Elisabeth (AFL)
JUIF Raoul (AFL)
RIONDET Jérémie (Aller vers l'Autre)
VETTER François (AFL)

MEMBRES DESIGNES

BRESSON Christine (FR)
CUMY Jean-Marie (AFDE)
DECKMIN Maurice (HANDY UP)
LARCHER Marie-Claire (MFR)
LESTEL Patricia (AFP)
RIONDET Gilles (Aller vers l'Autre)



Les associations adhérentes

Etre membre de l'Udaf, c'est :

- Rejoindre une grande association reconnue par les pouvoirs publics et renforcer la représentation des familles
- Bénéficier de l'appui de l'Udaf auprès des élus locaux et partenaires institutionnels
- Faire partie d'un réseau comptant 43 associations (dont 41 associations actives)
- La possibilité de faire prendre en compte au niveau départemental les préoccupations de ses adhérents et de les faire « remonter » au niveau national
- La possibilité pour un membre de l'association d'avoir une fonction de représentation dans une commission ou un organisme à vocation sociale



2293 familles adhérentes
2459 en 2024

43 associations
44 en 2024

Une association membre a été dissoute en début d'année 2025, portant le nombre d'associations à 43.

Associations à recrutement spécifique



Union Nationale des Familles et
Amis de Personnes Malades et/ou
Handicapées Psychiques



Association conjoints
survivants et parents
d'orphelins



Groupe Associatif
Handy'Up



Association des
Paralysés de France



Fédération Départementale
Aide à Domicile en Milieu Rural
(17 associations)



Fédération Départementale
Maisons Familiales Rurales
(6 associations)

Associations à recrutement général



Fédération Départementale
Familles Rurales
(9 associations)



Conseil Départemental des
Associations Familiales Laïques
(3 associations)



Association Familiale
Protestante l'Entraide



Association Familiale
Protestante La
Boussole



Aller vers l'Autre

Associations indépendantes



Association Familles en Deuil d'un
Enfant, Amis Compatissants



Association Familiale de
Vesoul et Environs

Les représentations familiales

Les représentants familiaux sont les ambassadeurs des familles. Leurs réflexions sont enrichies par une grande diversité associative et un militantisme développé au contact des réalités vécues par les familles.

Ce sont majoritairement des bénévoles, administrateurs à l'UDAF, ou adhérents d'une association familiale faisant partie de l'Union. A titre exceptionnel, ce sont des salariés qui exercent cette mission de représentation. L'UDAF est présente pour représenter les familles dans plusieurs organismes départementaux et régionaux.

Le nombre de mandats de représentation a diminué par rapport à 2024 car certaines d'entre elles sont devenues inactives, ce qui a également diminué le nombre de nos représentants.

58
mandats de
représentations

29
représentants
familiaux

364 h
de bénévolat



COHESION SOCIALE - VULNERABILITE

5 représentations

Conseil Départemental d'Accès au Droit - Conseil local de prévention de la grande précarité...



CONSOMMATION - BUDGET - ECONOMIE - ESS

5 représentations

Commission Départementale d'Aménagement Commercial, Commission Départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers et des familles...



PARENTALITE - ENFANCE - EDUCATION

7 représentations

Commission d'agrément pour l'adoption, Conseil des familles des pupilles de l'Etat, Schéma Départemental des Services aux Familles...



LOGEMENT - ENVIRONNEMENT - TRANSPORT

11 représentations

ADIL, Habitat 70, Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives, Plan Départemental d'Action pour le Logement des Plus Défavorisés...



PRESTATION - DROITS DES FAMILLES

20 représentations

CAF, CIDFF, CCAS...



SANTE - HANDICAP - VIEILLESSE

10 représentations

CPAM, Commission Intercommunale d'Accessibilité, Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de Haute-Saône...

Actions familiales



Lutte contre l'illettrisme

Le service « Lutte contre l'illettrisme » de l'UDAF a pour mission d'accompagner les personnes de plus de 16 ans qui rencontrent des difficultés dans la maîtrise des savoirs fondamentaux en langue française. Il vise à renforcer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle, en proposant un accompagnement de proximité, individualisé ou collectif, en complément des dispositifs de droit commun. Le service s'appuie sur un réseau de formateurs bénévoles formés à la pédagogie pour adultes, coordonné par l'UDAF 70.

Formation des formateurs bénévoles

La formation initiale des formateurs bénévoles

Afin de renforcer le réseau de bénévoles, une formation initiale obligatoire est proposée aux nouveaux formateurs souhaitant s'engager au sein du service. Cette formation vise à développer des compétences en pédagogie pour adultes (« apprendre à apprendre ») et à mieux connaître les publics accompagnés (illettrisme, FLE, alphabétisation).

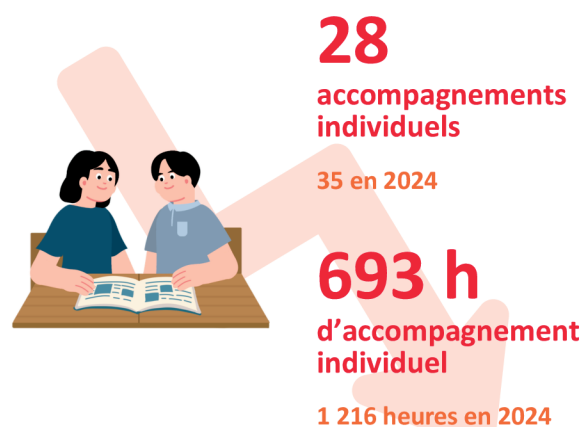
En 2025, 11 nouveaux bénévoles ont pu bénéficier d'une formation initiale.



L'accompagnement des bénéficiaires

L'accompagnement individuel

Les ateliers « savoirs de base » visent à développer les compétences en langue française des bénéficiaires à travers un accompagnement individualisé et de proximité, adapté à leurs besoins personnels et/ou professionnels.



L'accompagnement collectif

- *Les ateliers code de la route*

Des ateliers "**Code de la route**" sont proposés à toutes personnes rencontrant des difficultés de compréhension avec le vocabulaire et les notions du code. L'atelier mené en partenariat avec le DIME de Noidans-lès Vesoul a malheureusement pris fin en septembre 2025. Par ailleurs, un atelier code de la route tout public a été assuré de manière régulière, en lien avec les structures d'insertion et les travailleurs sociaux et a été renforcé par l'ouverture d'un créneau supplémentaire en novembre 2025.

69
ateliers code de la
route



- *Les ateliers d'apprentissage du français*

Des ateliers collectifs de français ont été mis en place **en partenariat avec les Restos du Cœur**, à Lure, afin de répondre aux besoins identifiés sur ce territoire et de proposer un accompagnement complémentaire aux suivis individuels.



Les temps forts

Festival de l'adolescent à la MFR de Rioz

Le 16 avril 2025, le service a de nouveau été sollicité pour animer des **ateliers code de la route « Mario Code »** lors du Festival de l'Ado organisé par la MFR de Rioz.



Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme

Les 17 et 18 septembre 2025, dans le cadre des Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme (JNAI), l'Udaf a participé à une **rencontre-échanges avec Aline Le Guluche**, autrice d'ouvrages consacrés à l'illettrisme, autour de son témoignage « *J'ai appris à lire à 50 ans* ».



Médaille de l'enfance et des familles

L'UDAF assure le secrétariat de la médaille et **appose son avis sur les dossiers instruits** avec les services de la Préfecture. Cette distinction honore les **parents ayant élevé au moins quatre enfants ou dans des conditions difficiles**, ainsi que les **bénévoles et professionnels travaillant avec les familles et la protection de l'enfance**.



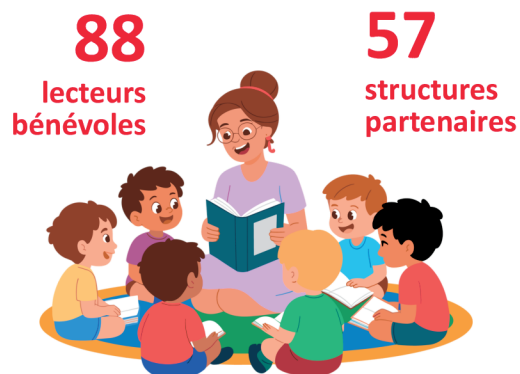
7

**médailles attribuées
dont 4 à des assistantes
familiales décorées par
le Département**

Lire et faire lire

Le programme « Lire et faire lire » est un dispositif d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle, mobilisant des bénévoles de plus de 50 ans pour transmettre le goût de la lecture aux enfants au sein de structures éducatives.

En Haute-Saône, il est **piloté en partenariat par l'UDAF et la Ligue de l'enseignement (FOL 70)**, qui assurent conjointement la coordination du programme et s'appuient sur un réseau de partenaires locaux (Éducation nationale, bibliothèques, collectivités, structures médico-sociales) pour son déploiement.



Les temps forts

Rencontre avec l'auteur Pierre DELYE

Le 14 avril 2025, les bénévoles de lire et faire lire ont eu l'opportunité de **rencontrer et d'échanger avec l'auteur Pierre DELYE**. Il se présente comme un raconteur d'histoires, conte avec gourmandise, avec ironie parfois et compose avec les mots pour trouver l'histoire juste.

« Quand les mots ont du goût, les oreilles sont contentes de les manger »



Rencontres régionales à Nevers

À l'occasion des **25 ans de Lire et faire Lire**, des événements et des rencontres ont été proposés aux coordinations pour s'impliquer dans la célébration de cet anniversaire de différentes manières. En 2025, 6 rencontres régionales ont rassemblé les coordinations départementales. Échanges et littérature jeunesse étaient au rendez-vous. La coordination de Haute-Saône s'est rendue avec 6 bénévoles aux **rencontres régionales organisées à Nevers le 1^{er} juillet 2025**.



Soutien à la parentalité

“La pause entre parents”

Les groupes de parole « **La pause entre parents** » sont organisés régulièrement afin d’offrir aux parents un **espace d’écoute, d’échange et de conseil** autour de la parentalité. Ce format convivial favorise la **création d’un climat de confiance** entre les participants et l’intervenant, avec l’appui de **structures partenaires locales** (centres sociaux, LAEP, relais petite enfance, associations...).

Les échanges portent sur les différentes étapes de la parentalité, de la petite enfance à l’âge adulte, en s’appuyant sur les **besoins et questionnements exprimés par les parents**. Les séances sont animées par une **professionnelle qualifiée** (conseillère conjugale et familiale).

Les groupes se réunissent dans diverses structures partenaires situées à Bucey-les-Gy, Vesoul, Villersexel, Montbozon, Luxeuil-Les-Bains et Noidans-le-Ferroux.



Interventions à la maison d’arrêt de Vesoul

Depuis 2015, des **groupes de parole en milieu carcéral** sont proposés à la maison d’arrêt de Vesoul, permettant à des **pères détenus d’échanger sur leur rôle parental** avec une conseillère conjugale et familiale.

Ouverts à un **groupe restreint**, ces temps d’échange visent à favoriser la **responsabilisation des pères, la réappropriation de leur place parentale** et une meilleure **compréhension de leurs droits et devoirs**. Les questions de **conflits et de violences intrafamiliales** y occupent une place centrale.

L’animation s’appuie sur des outils pédagogiques adaptés, favorisant une approche participative et accessible, en partenariat avec le SPIP et la maison d’arrêt.

Une action familiale a également été proposée aux enfants de détenus autour du livre.



Les permanences parentalité

Une conseillère conjugale et familiale propose des entretiens individuels aux parents, sur rendez-vous, dans un cadre confidentiel et gratuit, avec possibilité d'anonymat.

Ces temps d'échange permettent un accompagnement personnalisé, un point sur la situation familiale et, si besoin, une orientation vers des partenaires adaptés.

Depuis la crise sanitaire, ces entretiens peuvent également être réalisés à distance (téléphone ou visioconférence), afin de garantir une accessibilité élargie.

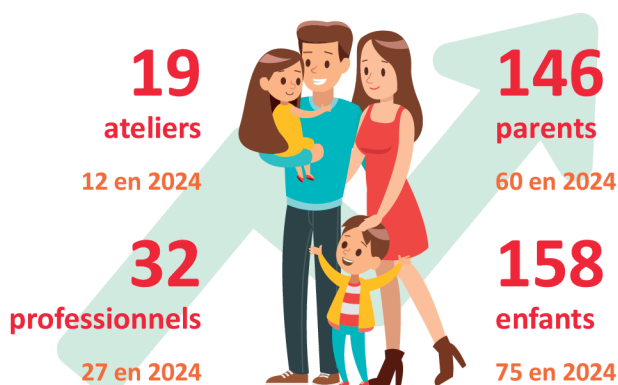


Ateliers Parents-Enfants

En partenariat avec des **acteurs locaux de la petite enfance et de la parentalité**, l'Udaf de Haute-Saône organise des **ateliers parents-enfants** suivis de temps d'échange et de convivialité.

Ces actions, proposées sous deux formats (pour les enfants de 0 à 6 ans et de 6 à 12 ans), visent à **renforcer le lien parent-enfant**, à soutenir les **compétences parentales**, à **informer les familles** sur les ressources du territoire et à favoriser la **coordination entre professionnels**.

En 2025, ces ateliers ont été menés en collaboration avec les services de PMI et plusieurs structures du territoire, sur de nombreuses communes, témoignant d'un **maillage territorial élargi**.



Les temps forts

Dans le cadre de la **Semaine de la parentalité 2025** (6 au 11 octobre), l'Udaf de Haute-Saône a proposé des **rendez-vous des familles** sous forme d'**ateliers parents-enfants thématiques** sur plusieurs territoires. Ces temps collectifs ont permis d'aborder des sujets du quotidien éducatif (**numérique, bien-être, lecture partagée, éducation budgétaire**).

Cette édition se distingue par une **dynamique partenariale renforcée**, notamment avec le service MJAGBF, favorisant l'accès de nouveaux publics à des actions collectives dans un cadre **accessible et non stigmatisant**.

Menées avec de nombreux **acteurs locaux**, ces actions ont contribué à valoriser les **ressources du territoire** et à faciliter l'orientation des familles.

Au total, **6 ateliers ont été réalisés, réunissant 84 participants**, complétés par une participation à des actions partenariales sur les communes d'Echenoz la Méline, Saint-Loup, Amance, Luxeuil Les Bains réunissant 43 parents et enfants lors d'ateliers ou pause entre parents confirmant la mobilisation territoriale autour du soutien à la parentalité.



Stage de responsabilité parentale

Suite à la sollicitation de Monsieur le Procureur de la République et grâce au soutien de la CAF 70, l'Udaf de Haute-Saône porte, depuis 2019, la mise en œuvre des stages de responsabilité parentale sur le département.

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, l'article 227-17 du code pénal prévoit des poursuites à l'égard des parents « qui se sont soustraits sans motif légitime à leurs obligations légales au point de compromettre la santé, la moralité ou l'éducation de leur enfant mineur ».

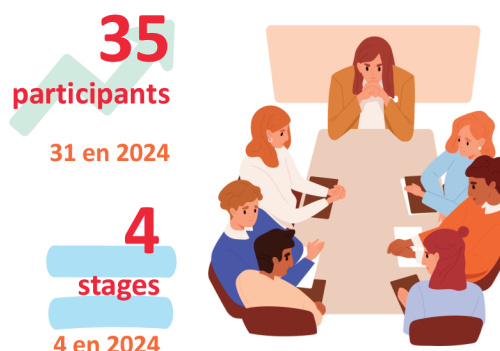
Ce stage est donc proposé aux parents comme une alternative aux poursuites. La démarche se veut éducative et constructive et ses objectifs sont les suivants :

- permettre l'expression des difficultés dans son rôle de parent ;
- rappeler les obligations juridiques, économiques, sociales et morales qu'implique l'éducation de l'enfant ;
- offrir un apport de connaissances dans le domaine de la parentalité ;
- permettre à chaque parent de se sentir légitime dans son rôle et de prendre ses responsabilités ;

- identifier les réseaux et personnes ressources en cas de difficultés .

Le stage est animé par plusieurs intervenants au cours de la journée afin de répondre aux objectifs cités (chargé de mission auprès du Procureur de la République, avocates, conseillère conjugale et familiale et sexologue, chargée de mission du service de soutien à la parentalité).

Les motifs de convocation au stage sont variables : non présentation d'enfant, non-paiement de pension alimentaire, manquement sans motif légitime à l'obligation scolaire, violences sur mineurs...



Prévention des conduites à risques et des addictions

En partenariat avec l'association **Addictions France**, l'Udaf de Haute-Saône a poursuivi en 2025 ses actions de **prévention des conduites à risques** auprès des familles.

Ces interventions visent à renforcer les **connaissances sur les mécanismes d'addiction** et à développer les **compétences psychosociales**, dans une approche globale associant **jeunes, parents et adultes référents**. Les thématiques abordées concernent à la fois les consommations de produits et les usages à risque, notamment liés au numérique.

Différents formats d'intervention sont proposés selon les publics : **actions auprès des jeunes, sensibilisation des parents et temps d'échanges collectifs**. Ces temps permettent d'apporter une information adaptée, de diffuser les ressources du territoire et de favoriser le dialogue avec les professionnels.



Parentalité Numérique

Porteuse du label « **P@rents, parlons numérique** », l'Udaf de Haute-Saône développe des actions d'**information et d'accompagnement** à destination des parents, visant à **renforcer les compétences parentales** et à **diffuser des repères essentiels** autour des usages du numérique.

Proposés sous des formats participatifs et accessibles, les ateliers permettent d'**aborder des situations concrètes du quotidien**, tout en donnant accès à des ressources fiables. Certaines actions associent également parents et enfants, afin de **favoriser le dialogue familial**.

Ces interventions sont menées en **partenariat avec des acteurs du territoire** (petite enfance, établissements scolaires, médico-social, structures culturelles) et s'inscrivent en **complémentarité des outils nationaux dédiés à la protection et à l'accompagnement des usages numériques**.



109
participants

9
interventions

En complément de ces ateliers, dans une logique d'aller-vers, la parentalité numérique s'est également déployée à travers des présences lors d'**événements locaux, de temps festifs ou de sorties familiales**, afin de rencontrer les parents dans des cadres informels et rassurants.

Ces temps de proximité permettent de **créer un premier lien de confiance, de faire connaître les actions de l'Udaf 70 et d'ouvrir un espace de dialogue** autour de cette question de plus en plus sensible.

Les échanges engagés avec les parents portent sur des préoccupations largement partagées, telles que **le temps d'écran, l'exposition précoce, les contenus inadaptés, l'impact des écrans sur le sommeil, la concentration, les relations familiales ou encore les conflits liés aux règles d'usage**.

Ces rencontres visent avant tout à **déculpabiliser les parents, à reconnaître leurs interrogations et leurs difficultés, et à leur apporter des repères concrets**, progressifs et adaptés à l'âge des enfants, en insistant sur l'importance du dialogue familial, de l'exemplarité et de la co-construction de règles partagées.

En se rendant visibles et accessibles sur le terrain, **ces actions contribuent à installer un climat de confiance durable**, favorable à un accompagnement ultérieur plus approfondi des familles autour des usages numériques.

Les temps forts

À Amance, le 23 mai 2025, une **après-midi dédiée aux élèves et aux familles** a permis d'**aborder plusieurs enjeux de prévention**, notamment les écrans et l'éducation relationnelle et affective.



Présence de l'Udaf 70 le 15 octobre 2025 au **forum «1000 premiers jours» à Ronchamp** pour sensibiliser aux enjeux des écrans dès la grossesse et les premiers mois de l'enfant.



URAF et Observatoire de la famille

Les actions marquantes au sein de l'Uraf BFC en 2025

Pour le développement de la coordination régionale

11 réunions institutionnelles régionales : La mise en valeur des activités développées au bénéfice des familles, l'organisation de la coordination régionale et la représentation des familles auprès des pouvoirs publics a mobilisé les instances de l'Uraf.

Dans une logique de travail en réseau, les Udaf et l'Uraf s'ouvrent à des méthodes collaboratives souples qui peuvent prendre différentes formes et être à l'initiative de différents acteurs du réseau. La coordination régionale s'organise autour :

De groupes de travail pilotés et organisés par l'Uraf :

- Groupe de travail « Communication »
- Groupe de travail « Observatoire »

De réunions d'informations et d'échanges organisées par l'Uraf :

- Réunions Présidents-Directeurs.

De groupes de travail à l'initiative d'Udaf ouverts aux autres Udaf de la région :

- Réunions des Directeurs.
- Réunions des Responsables des ressources humaines.
- Réunions des services : information et soutien aux tuteurs familiaux.
- Réunions du service Points Conseil Budget.

De groupes de travail avec le réseau national :

- Réunions organisées par l'Unaf à destination des **chargés de mission des Uraf** pour développer l'échange de pratiques entre les différentes régions et développer le lien entre le national et le régional. Elles ont donné lieu en 2025 à l'**animation d'un temps d'échanges national** sur la stratégie de communication en Uraf.

D'un accueil de réunions Unaf décentralisées par l'Uraf :

- **Comité national du développement associatif** : L'Uraf l'a accueilli autour de la construction d'ateliers visant à développer l'animation du réseau des associations familiales

Congrès national : Assemblée générale de l'Unaf

Le réseau Unaf, Udaf, Uraf a fêté ses 80 ans tout au long de l'année 2025. Dijon a accueilli l'Assemblée générale de l'Unaf en juin. **Bénévoles et salariés des Uraf-Udaf de la région se sont mobilisés ensemble pour aider à l'organisation du congrès et mettre en lumière le réseau Bourgogne-Franche-Comté** auprès des 800 congressistes.

Pour donner la parole aux familles et développer l'expertise du réseau Udaf/Uraf BFC

22 instances régionales où l'intérêt des familles est défendu par un réseau de Représentants bénévoles actifs.

Pour mettre en valeur le poids du réseau

Développement d'outil de communication :

- **Des documents pour valoriser le réseau régional** : L'Uraf a construit de nombreux outils valorisant l'action du réseau régional Udaf-Uraf dans différents domaines d'intervention : parentalité, logement, budget...

- **Construction d'une stratégie de communication régionale**

Le plan de communication sera lancé en janvier 2026.

Rencontre :

- **La Commissaire à la lutte contre la pauvreté de Bourgogne-Franche-Comté** : Elle souhaitait rencontrer les têtes de réseau pour alimenter la feuille de route qu'elle devait soumettre au Préfet de région pour lutter contre la pauvreté dans la région.



11

réunions institutionnelles

22

instances régionales

Les actions marquantes de l'Observatoire de la famille en 2025

L'observatoire de la famille est un service d'études du réseau Udaf/Uraf de Bourgogne-Franche-Comté dont la mission générale est de développer des outils de connaissances et d'informations sur la vie de l'ensemble des familles de la région. Son objectif : mieux connaître les familles pour mieux les représenter auprès des pouvoirs publics.

- **Lancement et analyse d'une enquête propre à l'Uraf** : « *Et vous, que pensez-vous des services publics en Bourgogne-Franche-Comté ?* ». Des préconisations ont été construites à l'issue.
- **Analyse de l'enquête lancée par l'Unaf via Opinion Way et construction de préconisations** : « *Etre parent aujourd'hui en Bourgogne-Franche-Comté* ».
- **Une enquête intitulée « Les parents, les enfants, les écrans »**, menée en partenariat avec le Laboratoire de psychologie de l'Université Marie et Louis Pasteur de Belfort, a été lancée et analysée. L'Uraf a contribué à la conception du questionnaire, à son déploiement technique, à l'analyse des résultats et à la rédaction de rapports, en vue d'une publication prévue en 2026.
- **Participation au travail collectif d'analyses complémentaires de l'enquête menée par le Mouvement Associatif de Bourgogne-Franche-Comté sur l'engagement et le renouvellement des dirigeants bénévoles dans les associations**. Le collectif étaient composés d'universitaires et d'acteurs de terrain. Elles ont donné lieu à la construction d'un livret d'analyse et d'une infographie.
- **Participation à la réalisation et à l'analyse d'une enquête Flash « L'activité physique en famille »** lancée par l'Udaf du Doubs et la fédération Familles Rurales dans le cadre du programme ZOOM Famille.



Enquête « Être parent aujourd'hui en Bourgogne Franche-Comté »

Les parents ont à cœur de faire de leur mieux

Les parents apparaissent fortement investis dans leur rôle : 7 sur 10 déclarent se remettre régulièrement en question. Tous expriment du plaisir à passer du temps avec leurs enfants, se disent fiers d'être parents et considèrent la parentalité comme une source de bonheur. Toutefois, 1 parent sur 4 souffre d'une pression sociale ou familiale.

Des conditions matérielles qui entravent le quotidien de parent

Les contraintes de vie pèsent fortement sur l'exercice de la parentalité : 8 parents sur 10 rencontrent des difficultés à concilier vie familiale et professionnelle et 1 parent sur 3 peine à trouver un équilibre entre ses différents rôles sociaux. Les difficultés financières impactent directement la parentalité : 1 parent sur 10 rencontre des obstacles pour répondre aux besoins essentiels de ses enfants, 3 sur 10 n'ont pas les moyens de financer des loisirs ou des cadeaux, et 4 sur 10 ne peuvent se projeter dans l'avenir, notamment par l'épargne pour les études.

Des parents qui se questionnent beaucoup sur des sujets d'éducation

Les enjeux éducatifs suscitent de fortes interrogations, en particulier la gestion des écrans, jugée complexe par 1 parent sur 2. Les questions d'autorité, de sociabilité et de relations aux autres sont également perçues comme difficiles par 3 parents sur 10, tandis que 2 sur 10 évoquent des difficultés concernant la scolarité, l'alimentation ou la santé des enfants.

Le soutien à la parentalité : une nécessité pour eux

Le besoin d'accompagnement est marqué : 1 parent sur 2 se dit prêt à recourir à un soutien. Si 2 sur 10 privilégieraient des ressources en ligne, la majorité exprime une préférence pour des dispositifs interactifs : lieux ressources avec plusieurs intervenants (2 sur 10), groupes de parents animés par des professionnels (2 sur 10) ou accompagnements individuels (moins de 2 sur 10).

Logements et accompagnements



Villagénération

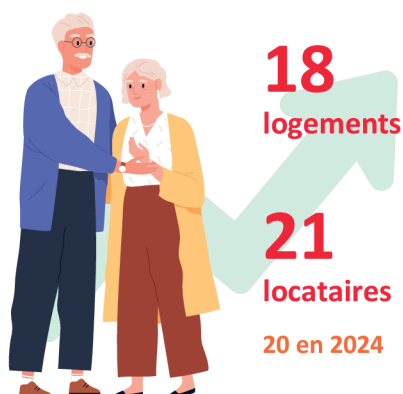
VillaGénération est un concept d'habitat en collectivité pour les seniors autonomes proposant des logements de plain-pied, accessibles et adaptés au vieillissement avec terrasse et jardin privatif.

Il est issu du partenariat entre trois acteurs principaux: la commune de Noidans-Les-Vesoul, Néolia et l'Udaf de Haute-Saône.

A la différence des autres programmes de logements classiques, VillaGénération met à disposition une « **la maison commune** » qui abrite le bureau de l'hôtesse et la salle où se déroulent les activités.

Les résidents sont accompagnés au quotidien par une hôtesse, également salariée de l'Udaf de Haute-Saône.

L'année 2025 a également été marquée par le décès de deux locataires, événements qui ont profondément touché la communauté de VillaGénération.



Les missions de l'hôtesse

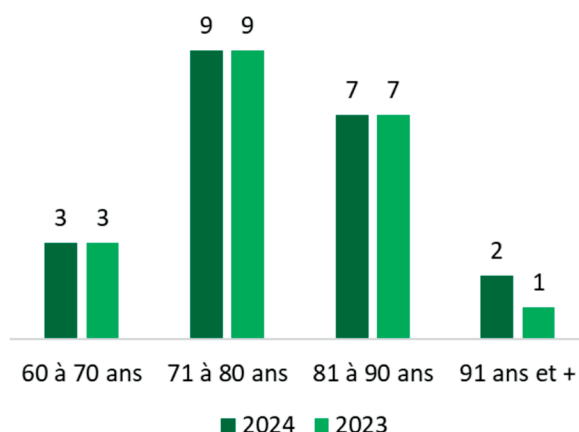
Elle est **génératrice de lien social** entre les locataires aux mêmes, avec leurs familles mais aussi avec l'extérieur.

Elle est également **en contact avec les partenaires sociaux et médicaux** pour proposer des services et des prestations à destination des résidents.

Elle a également une mission d'**animatrice**. Les après-midis, plusieurs animations sont prévues en partenariat avec des intervenants extérieurs (ex: interventions des élèves du Lycée Pontarcher à Vesoul).

Au quotidien, elle **rend visite à chaque locataire** afin de prévenir d'éventuels problèmes de santé et avertir la famille en cas de besoin, **aider et accompagner dans les démarches administratives, effectuer les courses indispensables et accompagner à des rendez-vous** si besoin.

REPARTITION DES LOCATAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE



Pensions de famille

La pension de famille offre un **logement stable, accessible et adapté à des personnes seules en situation de précarité ou d'isolement**. Elle favorise un cadre de vie collectif qui soutient l'autonomie et recrée du lien social.

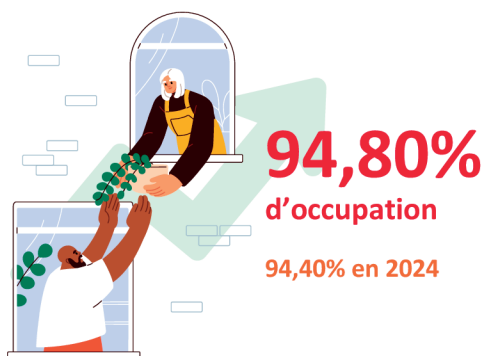
Leur rôle combine un accompagnement individuel et une animation collective du lieu de vie.

À travers les activités du quotidien (repas, sorties, animations), elles structurent la vie de la maison et encouragent l'implication des résidents.

Les **5 pensions de famille** gérées par l'Association **peuvent accueillir un total de 39 personnes**.

Le taux d'occupation

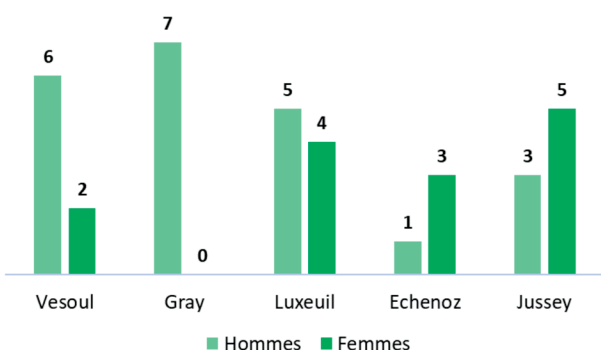
Au 31 décembre 2025, le taux d'occupation est stable par rapport à 2024.



Les résidents

Sur 36 résidents, nous comptons 22 hommes pour 14 femmes.

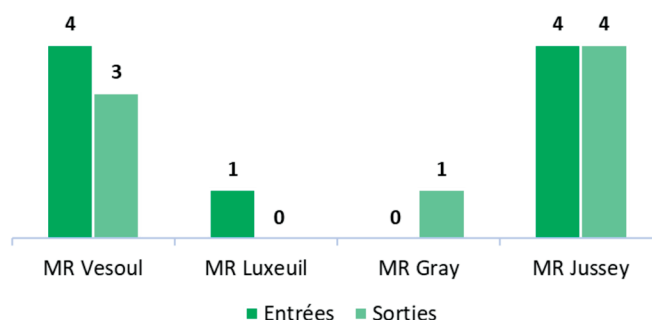
REPARTITION HOMME/FEMME
PAR PENSION DE FAMILLE



Durée des séjours

L'année a été marquée par une forte mobilité au sein des pensions de famille de Vesoul, Luxeuil et Jussey. Au total, **8 résidents ont quitté les lieux** pour d'autres solutions de vie (logement autonome, structure d'hébergement médico-sociale, structure médicale...), tandis que **9 nouveaux ont été accueillis**.

ENTREES ET SORTIES PAR PENSION DE FAMILLE



L'ancienneté à la pension de famille

La **durée moyenne de séjour en pension de famille est de 6,5 ans**, avec des parcours très variés selon les situations individuelles.

Les départs peuvent être liés à une reprise d'autonomie, une réorientation vers une structure plus adaptée, des difficultés d'adaptation, une hospitalisation longue ou un décès ; certains résidents, comme à Luxeuil, y vivent depuis près de 17 ans.

Accompagnement Vers et Dans le Logement

Issu de la politique publique du « **Logement d'abord** », ce dispositif vise à faciliter l'accès et le maintien dans le logement grâce à un accompagnement personnalisé des ménages rencontrant des difficultés financières et/ou d'insertion sociale, notamment lors des sorties d'hébergement, après le (re)logement et dans la prévention des expulsions.

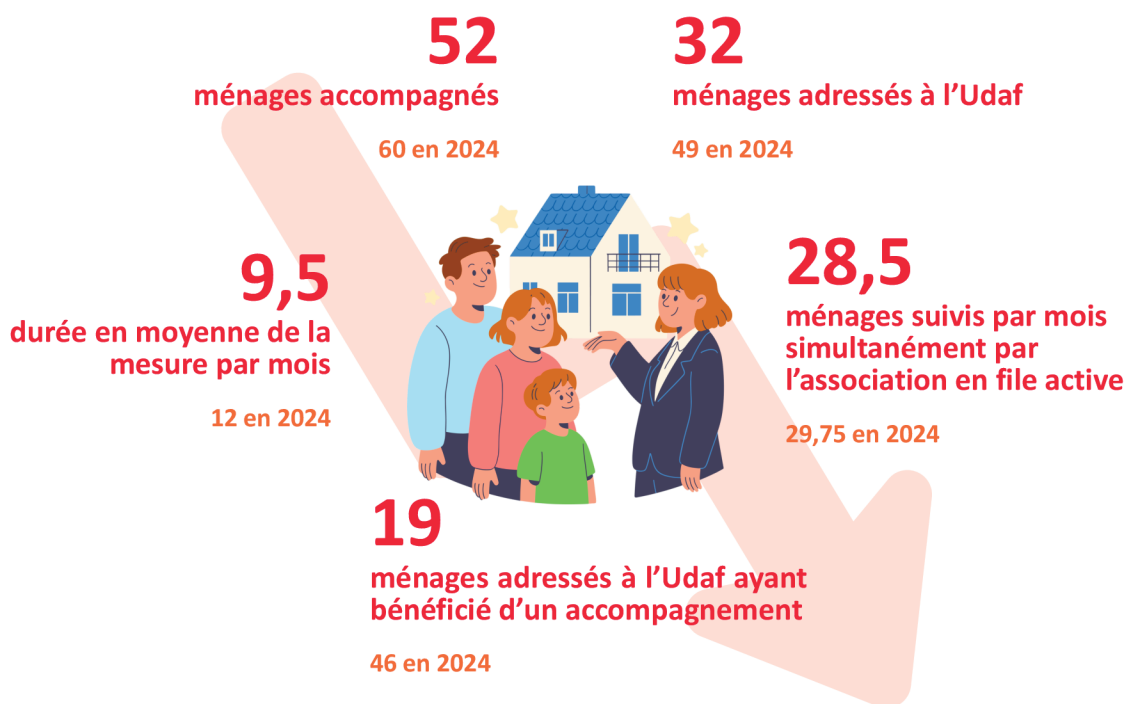
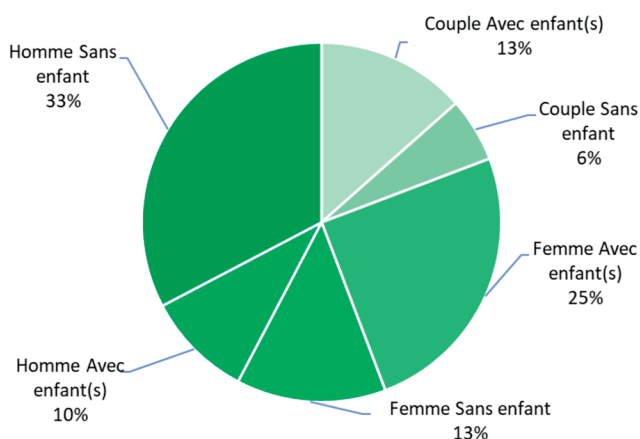
Le service s'organise autour de **deux axes d'intervention** :

- *Accompagnement Vers le Logement (AVL)* : aider les personnes et familles fragiles dans la recherche d'un logement adapté et les accompagner dans les démarches ;
- *Accompagnement Dans le Logement (ADL)* : aider à apprendre à être responsable de leur logement.

Trois catégories de personnes composent le **public cible** :

- les personnes sous la menace d'une expulsion,
- les réfugiés statutaires avec des ressources,
- les personnes sans domicile fixe ou résidentes dans des structures d'hébergement recherchant un logement autonome.

TYPLOGIE DES MENAGES



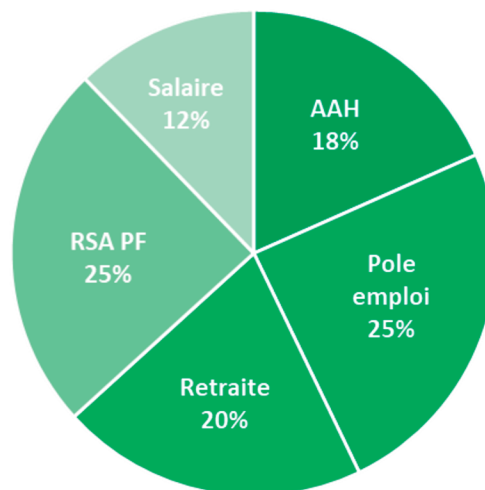
L'année 2025 reste marquée par de **fortes difficultés d'accès au logement**, en raison de situations complexes et de critères de bailleurs plus restrictifs.

L'accompagnement, initialement centré sur le relogement, évolue vers **davantage de maintien dans le logement**, notamment pour les personnes sortant d'hébergement d'urgence, avec une adhésion parfois fragile dans la durée. Les problématiques de santé psychique, d'addictions, de comportement, d'hygiène ou la présence d'animaux freinent le relogement.

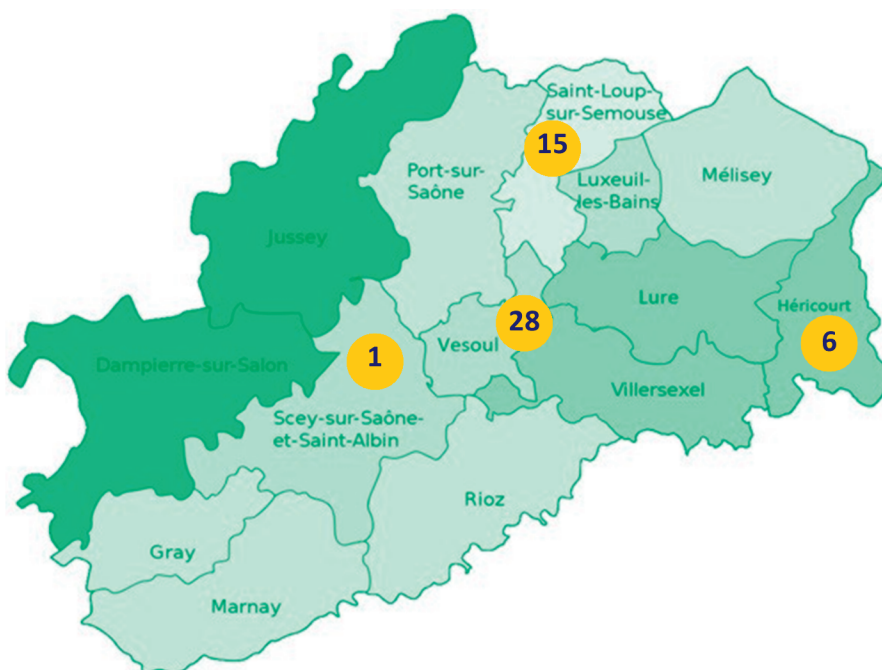
Le public est majoritairement **âgé de plus de 45 ans**, à faibles ressources (CAF, ARE, retraites), ce qui limite l'accès et le maintien dans le logement.

Les accompagnements peuvent être longs, malgré un **partenariat globalement satisfaisant**, dans un contexte rural où certaines situations sont rapidement connues et pénalisantes.

RESSOURCES DES MENAGES



LOCALISATION DES BENEFICIAIRES



Point Conseil Budget

L'Udaf de Haute-Saône, agréée en tant qu'**association de défense des consommateurs**, propose un service gratuit de conseil et d'accompagnement ouvert à tous. Elle apporte des conseils budgétaires, administratifs, juridiques ou sociaux, oriente vers les structures compétentes et accompagne les usagers dans la résolution de litiges.

Labellisée « Point Conseil Budget », elle intervient dans la prévention du surendettement et l'accompagnement budgétaire, en cohérence avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, sur l'ensemble du territoire haut-saônois (Vesoul, Gray et Lure).

L'Udaf de Haute-Saône propose un **accueil gratuit, confidentiel et personnalisé**, visant à diagnostiquer les situations budgétaires, prévenir le surendettement, favoriser l'accès aux droits et orienter vers les partenaires du territoire.

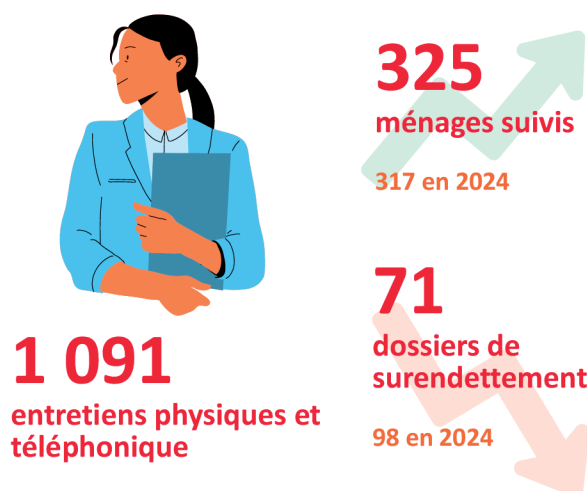
L'accompagnement comprend la gestion budgétaire, la médiation avec les créanciers et le suivi des dossiers de surendettement, en lien avec les commissions compétentes. Le service, reconnu par les travailleurs sociaux du département, s'appuie sur un **réseau partenarial institutionnel et associatif** (CAF, Banque de France, CDAD, ADIL, DDETSPP, structures sociales et de formation).

Sur les 325 sollicitations reçues, **50 ménages ont sollicité le service pour des demandes hors dépôt Banque de France** : négociation avec les créanciers ou les banques, analyse budgétaire, conseils en gestion des prêts, accompagnement lors de changements de situation ou informations sur les procédures (BDF, délais de grâce).

Par ailleurs, le nombre de lieux de permanences a diminué sur le département, avec **5 permanences maintenues** à Gray, Lure, Rioz, Mélisey, Vesoul et Saint-Loup-sur-Semouse.

Partenariat

En 2025, une **convention a été signée avec la MFR de Fougerolles** afin de prévenir et traiter les difficultés budgétaires des élèves, de leurs parents et des professionnels. Au cours de l'année, **17 personnes ont été reçues en permanence**. Les accompagnements ont porté sur la gestion budgétaire, l'ouverture de droits, l'accès au premier logement, le soutien aux démarches administratives, la négociation avec les créanciers et l'orientation vers les dispositifs et partenaires adaptés.

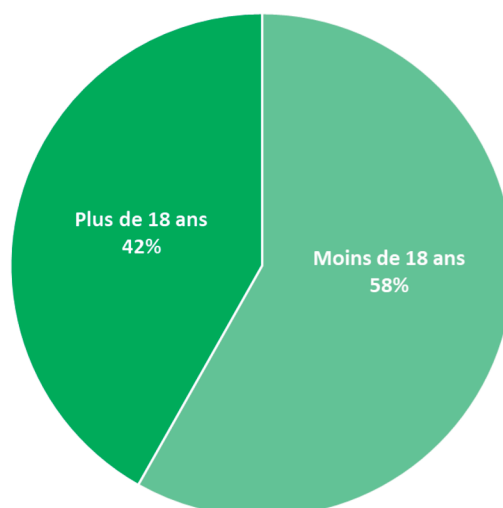


Actions collectives

En 2025, **32 actions collectives** ont été menées, dont 20 dans le cadre de la convention avec la CAF, permettant de toucher **378 participants**.

Ces actions ont concerné **majoritairement des jeunes de moins de 18 ans**, ainsi que des adultes en insertion, salariés ou retraités. Les thématiques abordées portaient sur la gestion d'un premier budget, les liens entre budget, santé et alimentation, ainsi que la présentation des services.

REPARTITION DES PARTICIPANTS PAR TRANCHE D'ÂGE



Les temps forts

Rencontre autour de l'Insécurité Alimentaire

La seconde édition de la **Matinée du Budget** s'est tenue fin janvier 2025 au Parc Expo de Vesoul, réunissant de nombreux participants autour du thème de l'**insécurité alimentaire**.

Cette rencontre a été marquée par l'**intervention de M. Cyril VILLET, directeur de pôle à l'IRTESS et maître de conférences**, qui a proposé une analyse sociologique du phénomène.

La matinée s'est poursuivie par des **groupes de travail portant sur quatre axes** :

- accompagnement budgétaire et insécurité alimentaire,
- parentalité et insécurité alimentaire,
- santé et insécurité alimentaire,
- éco-citoyenneté et insécurité alimentaire.

Ces échanges ont permis une réflexion collective et un partage d'expériences autour des **impacts de l'insécurité alimentaire et des leviers d'accompagnement possibles**.



Journée nationale Inclusion financière à l'Unaf

Le 20 novembre 2025, l'Udaf a participé à la **journée nationale Inclusion financière organisée par l'Unaf** à Paris, consacrée aux violences économiques au sein du couple. Cette journée a rappelé que ces violences portent atteinte à l'autonomie des personnes, impactent les enfants et sont fréquemment associées à d'autres formes de violences conjugales.

Les échanges ont permis de définir les violences économiques et de mettre en lumière les dispositifs d'accompagnement existants, notamment l'action de la Fédération nationale Solidarités Femmes, l'expérience de l'Udaf du Val-d'Oise et le pack Nouveau Départ.

Le rôle clé des professionnels, en particulier des **Points Conseil Budget**, dans le repérage et l'accompagnement financier des victimes a été souligné. Les établissements bancaires ont également présenté leurs actions en faveur de l'autonomie financière des victimes.

Cette journée a mis en évidence un **besoin renforcé d'éducation financière**, que le réseau des Udaf entend développer.



Délégués aux Prestations Familiales

La MJAGBF vise à accompagner les familles vers une **autonomie durable**, en plaçant les **besoins fondamentaux de l'enfant** au cœur des décisions parentales, conformément au cadre légal.

Mesure éducative à support budgétaire, elle constitue un levier d'action global, permettant de **sécuriser les conditions de vie de l'enfant** tout en soutenant une **dynamique familiale et sociale**.

L'accompagnement repose sur des **objectifs individualisés**, adaptés aux besoins et au rythme de chaque famille. Le budget, co-construit avec les parents, constitue un outil central, à la fois support d'échange et vecteur d'évolution.

Enfin, la mesure s'inscrit dans une **approche partenariale**, en articulation avec les acteurs du territoire, afin de garantir la cohérence et la continuité de l'accompagnement.



Les mesures MJAGBF sont majoritairement **orientées par les travailleurs sociaux des CMS et les services éducatifs** du département.

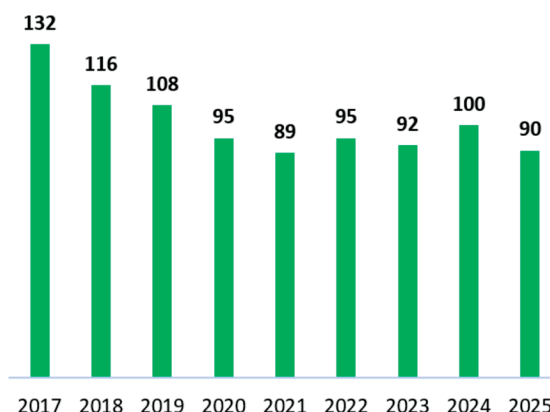
Les familles accompagnées présentent des profils marqués par une **forte précarité et des situations d'endettement**, notamment liées au logement. Il s'agit **principalement de familles monoparentales**, souvent des mères seules avec enfant(s).

Les situations se caractérisent par un **cumul de vulnérabilités** (isolement, difficultés éducatives, problématiques de santé ou de handicap, violences, ruptures scolaires), fréquemment associé à un **suivi éducatif concomitant et à des parcours inscrits dans une dimension transgénérationnelle**.

La **gestion budgétaire constitue un enjeu central**, marquée par une gestion au quotidien, des difficultés d'anticipation, des freins administratifs et des situations fréquentes de surendettement.

Ces accompagnements, à la fois globaux et complexes, mobilisent une **expertise professionnelle renforcée et une coordination étroite avec les partenaires**, en cohérence avec les objectifs d'autonomie et de sécurisation des parcours portés par la mesure.

EVOLUTION DU NOMBRE DE MESURES



Protection des personnes



Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

L'Udaf de Haute-Saône assure des missions de **protection juridique des majeurs** à travers son service MJPM. Les professionnels accompagnent les personnes protégées dans la gestion de leurs situations personnelles et financières, dans le respect de leurs droits et de leur autonomie. L'action du service repose sur un **accompagnement individualisé**, visant à concilier protection et respect des libertés, conformément au cadre législatif en vigueur.

Le service exerce **trois types de mesures de protection juridique**, conformément au Code civil et au Code de procédure civile :



- La **sauvegarde de justice**, mesure provisoire, permet à la personne de conserver l'exercice de ses droits, sauf pour les actes confiés à un mandataire spécial.
- La **curatelle**, mesure d'assistance, impose l'accord du curateur pour les actes de disposition. En curatelle renforcée, le curateur gère directement les ressources et dépenses.
- La **tutelle**, mesure de représentation, autorise le tuteur à agir au nom de la personne protégée, avec ou sans autorisation du juge selon la nature des actes.



LE CADRE LEGAL

Le cadre d'intervention des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs repose sur la loi du 2 janvier 2002, qui renforce les droits des usagers, leur autonomie et leur participation. Cette approche place la personne protégée au cœur du dispositif, en garantissant ses droits fondamentaux tout en assurant la protection nécessaire.

L'Udaf de Haute-Saône, en tant qu'association tutélaire, agit dans ce cadre médico-social. Les professionnels interviennent à l'interface du droit civil et de l'action sociale, avec des pratiques encadrées par les lois de 2007 et 2019, qui ont renforcé les droits des majeurs protégés (mariage, vote, choix de résidence...). Chaque mesure est strictement encadrée, afin de préserver les libertés individuelles tout en apportant un accompagnement adapté.



1394
mesures

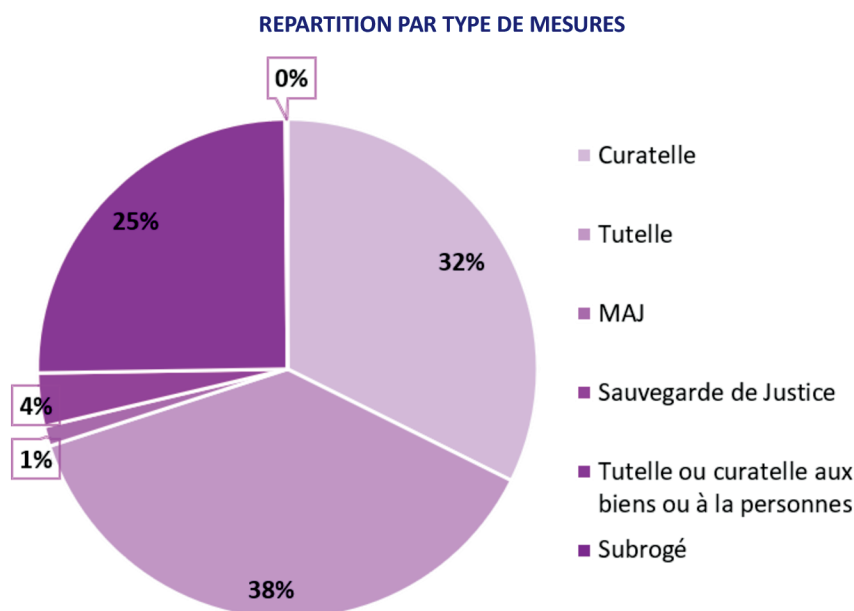
1364 en 2024

113
nouvelles mesures

124 en 2024

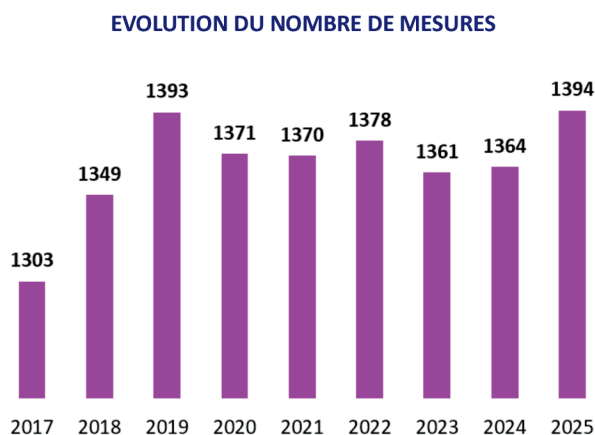
Certains mandataires judiciaires exercent exclusivement des mesures en institution, ou inversement à domicile. D'autres, en revanche, ont un portefeuille incluant tant des majeurs protégés vivant à domicile qu'en établissement.

La majorité des mesures de protection relève du **tribunal judiciaire de Vesoul**, compétent pour les majeurs protégés domiciliés dans les secteurs de Gray et Vesoul, couverts par le service MJPM de l'UDAF de Haute-Saône. La **présence du service sur trois sites** facilite les déplacements des mandataires lors des audiences.



Parmi les mesures confiées à l'UDAF :

- **4 % concernent des sauvegardes de justice**, pour une protection temporaire ou une représentation ponctuelle.
- **38 % relèvent de la tutelle**, impliquant une représentation continue dans les actes de la vie civile, en raison d'une altération grave des facultés mentales.
- **57 % sont sous curatelle**, nécessitant une assistance ou un contrôle important dans les actes importants de la vie civile.



Enquête de satisfaction

L'enquête de satisfaction 2025 s'inscrit dans la **continuité de la démarche d'écoute et d'amélioration de la qualité des services** menée par l'Udaf de Haute-Saône. Seuls les questionnaires dont la saisie a débuté en 2025 ont été retenus, soit **76 réponses exploitables**.

Profil des répondant

Les répondants sont accompagnés dans le cadre de mesures de protection ou d'accompagnement budgétaire (curatelle, tutelle, MJAGBF), avec des durées de suivi variées. Comme en 2024, l'analyse privilégie une approche qualitative centrée sur l'expression des usagers.

Satisfaction générale

L'enquête met en évidence un **niveau de satisfaction très élevé** :

- **98,7 % des usagers se déclarent satisfaits des services,**
- **97,4 % se sentent bien accueillis,**
- **98,7 % accordent leur confiance aux professionnels.**

Ces résultats, **en progression par rapport à 2024**, traduisent un renforcement de la qualité de la relation d'accompagnement.



Communication et information

La **compréhension des informations est jugée satisfaisante (93,4 %)**, confirmant la clarté des échanges individuels. L'**information relative aux changements d'organisation reste plus perfectible (77,6 %)**, malgré une amélioration notable par rapport à 2024. Cet aspect demeure ainsi un point de vigilance identifié.

Participation et autonomie

Les résultats témoignent d'une participation renforcée des usagers : **96,1 % déclarent pouvoir poser facilement des questions** et **97,4 % estiment pouvoir donner leur avis**.

97,4 %
des répondants estiment pouvoir
donner facilement **facilement leur avis**



Accompagnement et soutien

73,7 % des répondants se sentent aidés dans leurs démarches, un résultat en léger retrait par rapport à 2024. En revanche, le **soutien dans les moments de vie importants (96,1 %)** et l'**attention portée à la santé (93,4 %)** sont largement reconnus. Ces résultats confirment la qualité du soutien apporté dans les situations sensibles, malgré des attentes variables en matière d'aide aux démarches.

96,1 %
des répondants se sentent **soutenus**
lors des changements de vie importants



L'enquête 2025 met en lumière une **appréciation globalement très positive des services de l'Udaf**, marquée par un **haut niveau de confiance et une qualité relationnelle** reconnue. Si la communication sur les évolutions organisationnelles reste un axe d'amélioration, les résultats confirment l'**intérêt de la démarche d'écoute, véritable levier d'ajustement et d'amélioration continue** de l'accompagnement.

Commission pluridisciplinaire d'aide à la décision

Afin de soutenir les professionnels face à des situations complexes, l'Udaf de Haute-Saône s'appuie sur une **commission pluridisciplinaire d'aide à la décision**. Cette instance constitue un **espace de réflexion collective**, mobilisé pour éclairer des décisions engageant les **droits, la santé, la vie personnelle ou le patrimoine** des personnes protégées.

Elle intervient en **appui aux professionnels**, sans se substituer à leur responsabilité ni à l'autorité judiciaire, dans une logique de **sécurisation des pratiques et de traçabilité**.

En 2025, la commission a été mobilisée sur des situations à forts enjeux, révélation de la diversité et de la complexité des situations rencontrées dans l'exercice des mesures.



Nature des situations examinées

Les dossiers traités concernaient notamment l'**exercice des droits personnels**, des **arbitrages patrimoniaux sensibles** et des **situations médico-sociales complexes**.

Présentées de manière anonymisée, ces situations font l'objet d'une analyse globale intégrant les dimensions **juridiques, sociales, médicales et financières**.

Fonctionnement et apports

La commission repose sur une approche pluridisciplinaire et collégiale, permettant de croiser les regards et d'objectiver les enjeux.

Les échanges aboutissent à des préconisations argumentées, pouvant inclure des démarches complémentaires ou, le cas échéant, une orientation vers l'autorité judiciaire.

Ce fonctionnement contribue à renforcer la **qualité des décisions** et apporte un **soutien aux professionnels** confrontés à des situations complexes.

Principales conclusions

Les travaux de la commission dégagent plusieurs **principes structurants** :

- la nécessité d'une **analyse préalable approfondie**,
- la recherche de **solutions proportionnées**, conciliant protection et autonomie,
- le renforcement du **dialogue avec la personne protégée**,
- le recours à une **réflexion collective et à la formalisation des décisions**.

Ces éléments constituent des repères partagés pour les pratiques professionnelles.

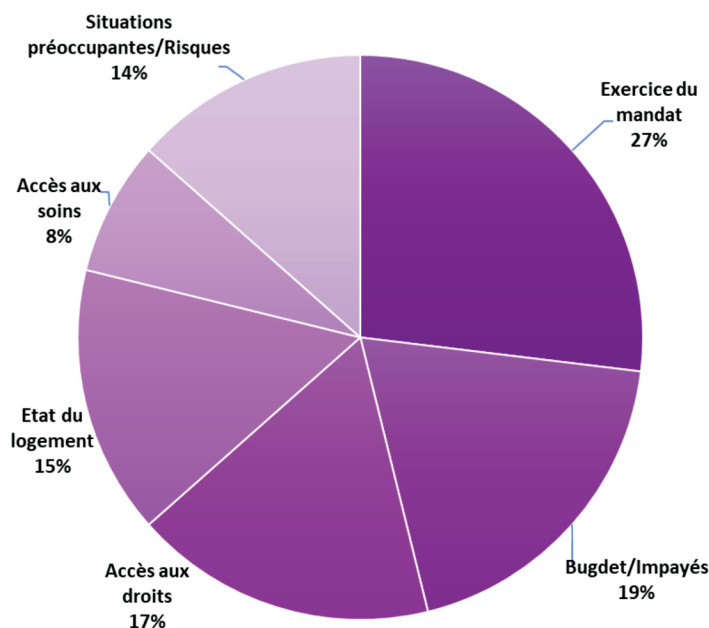
Apports pour les pratiques professionnelles

La commission d'aide à la décision constitue un **outil d'appui structurant**, contribuant à renforcer la **cohérence, la sécurisation et la qualité des accompagnements**. Elle favorise des pratiques argumentées, partagées et respectueuses des droits et de la dignité des personnes accompagnées.

Réclamations

Volume global et répartition par typologie

En 2025, l'UDAF 70 a enregistré **52 réclamations formalisées**. Toutes ont été traitées et ont donné lieu à une réponse, qu'elle soit écrite, téléphonique ou transmise via le juge. L'analyse du registre permet d'identifier **six grandes catégories**, dont la répartition est la suivante :



Les données montrent une **répartition globalement équilibrée des réclamations**, avec une prédominance liée à l'**exercice du mandat** et à la **gestion budgétaire**. Elles émanent principalement des **personnes accompagnées**, puis des **proches**, confirmant une **utilisation effective du droit d'expression et de recours**.

Enseignements qualitatifs

Communication et compréhension des décisions

Une part significative des réclamations porte sur la **compréhension des décisions du mandataire**, notamment en matière **budgétaire** ou lors de **changements de référent**.

Les personnes expriment un **besoin renforcé d'explications, de disponibilité et de lisibilité**. Ces éléments soulignent l'importance d'une **communication régulière et pédagogique**, afin de **prévenir les tensions** et de maintenir une **relation de confiance**.

Conditions de logement et environnement de vie

Les situations liées au logement concernent notamment des **logements dégradés**, des **conflits de voisinage**, des **difficultés avec les propriétaires** ou des **situations d'insalubrité**.

Ces dossiers nécessitent une **mobilisation partenariale** (bailleurs, mairies, SIAO, CMP) et illustrent la **complexité croissante des problématiques d'habitat** rencontrées par les personnes accompagnées.

Vulnérabilités et situations à risque

Les réclamations liées à des **situations préoccupantes** (isolement, troubles psychiatriques, violences, emprise) nécessitent des **réponses rapides et coordonnées** avec les partenaires institutionnels, sanitaires et judiciaires.

Leur traitement s'appuie sur une mobilisation adaptée à chaque situation, combinant **interventions de terrain, coordination pluridisciplinaire et échanges avec le Tribunal judiciaire**, avec, si nécessaire, des **ajustements internes** pour sécuriser l'accompagnement.

Dans un contexte de situations souvent **complexes et sensibles**, ces interventions traduisent une **réactivité soutenue des équipes** et leur capacité à faire des réclamations un **levier d'amélioration des pratiques** et de la qualité de l'accompagnement.

Tendances observées en 2025 et perspectives d'amélioration

Trois tendances se dégagent : une **hausse des situations complexes**, une **judiciarisation accrue** et un **besoin renforcé de communication**.

Ces constats conduisent à renforcer la **pédagogie budgétaire**, les **échanges avec les proches** et la **structuration des pratiques**, ainsi que les **partenariats** et la **formation des équipes**.



Evènements indésirables

En 2025, l'Udaf de Haute-Saône a recensé **28 événements indésirables**, un volume limité au regard des 1 400 mesures suivies. Leur analyse permet d'identifier les tensions rencontrées et constitue un outil d'amélioration continue.

La majorité des événements concerne des incivilités ou agressions verbales, souvent liées à des contextes de fragilité sociale, psychique ou budgétaire. Le délai moyen de traitement par la direction (7,4 jours, médiane 5 jours) traduit une réactivité globale satisfaisante.

Analyse des événements

Les situations observées relèvent principalement de :

- **tensions avec les usagers**, en lien avec des enjeux financiers ou une incompréhension du mandat,
- **dysfonctionnements organisationnels ponctuels**, liés à la coordination ou aux outils internes,
- **situations de vulnérabilité élevée**, nécessitant une mobilisation partenariale renforcée (santé mentale, justice, social).

Ces événements mettent en évidence le poids des difficultés économiques, des fragilités psychiques et de la complexité des parcours, ainsi que l'importance d'une réponse coordonnée et adaptée.



Dynamique et facteurs explicatifs

Les événements sont répartis de manière relativement homogène sur l'année, avec une **légère augmentation des tensions en période de démarches administratives ou budgétaires**.

Les principaux facteurs déclencheurs identifiés sont :

- les **contraintes budgétaires** et les arbitrages financiers,
- la **méconnaissance du cadre du mandat** de protection,
- les **situations d'isolement, d'addiction ou de troubles psychiques**.

Axes d'amélioration

Plusieurs pistes d'évolution se dégagent :

- renforcer la **pédagogie autour du mandat et de la gestion budgétaire**,
- structurer davantage les **procédures internes et outils numériques**,
- **consolider les partenariats**, notamment en santé mentale,
- soutenir les équipes face aux **situations sensibles**.



Conclusion

Malgré leur faible nombre, les événements indésirables constituent des **indicateurs pertinents** pour faire évoluer les pratiques. Leur analyse confirme la **réactivité de l'organisation** et la nécessité de poursuivre le développement d'une **culture de gestion des risques**, fondée sur la prévention, la coordination et l'amélioration continue.

Tutelles aux biens mineurs, administration ad hoc

Tutelle aux biens mineurs

La tutelle d'un mineur est une **mesure de protection juridique mise en place lorsque les titulaires de l'autorité parentale ne peuvent plus l'exercer**.

Elle vise à protéger les intérêts du mineur de manière impartiale et indépendante.

Ouverture de la tutelle

Elle peut être décidée dans trois cas :

- Décès des deux parents,
- Retrait de l'autorité parentale,
- Filiation non établie.

Administration ad hoc

Auprès des majeurs

L'administrateur ad'hoc effectue une mission ponctuelle confiée par le juge à l'UDAF de Haute-Saône pour réaliser un acte précis (ex. : succession, vente).

Les mandats d'administration ad'hoc pour majeurs sont attribués par le juge des tutelles lorsqu'un conflit d'intérêt existe entre la personne protégée et son représentant légal (curateur, tuteur, mandataire spécial).

Auprès des mineurs

L'administrateur ad'hoc peut également être **désigné pour représenter un mineur dans une procédure ou un acte précis**, lorsque ses représentants légaux ne peuvent le faire ou qu'un conflit d'intérêt existe (articles 382-2 et 389-3 du Code civil) :

- L'UDAF de Haute-Saône assure cette mission via un juriste ou un salarié MJPM, sous la supervision d'un cadre,
- Les désignations émanent du juge des tutelles mineurs, du juge d'instruction, des juridictions de jugement ou du parquet.

Mise en œuvre

- Le Conseil Départemental est désigné par le juge pour exercer la tutelle,
- Il délègue ensuite la tutelle aux biens à l'UDAF de Haute-Saône, selon une convention entre les deux organismes,
- La mission est menée en lien avec le service de l'aide sociale à l'enfance.



Ces mandats concernent principalement :

- Le règlement d'une succession,
- La vente d'un bien,
- Une donation au profit du tuteur,
- La modification d'une clause d'assurance-vie au bénéfice du représentant familial,
- La représentation du majeur devant le juge aux affaires familiales (ex. : coobligation alimentaire).

L'année 2025 a été marquée par une **activité soutenue**, avec une prédominance de situations de **violences intrafamiliales et d'agressions sexuelles**. Plusieurs dossiers sont restés en cours d'instruction ou en attente de jugement au 31 décembre 2025, impliquant un accompagnement dans la durée et une coordination renforcée avec les partenaires judiciaires et éducatifs.

Missions

Au pénal :

- L'administrateur accompagne le mineur victime tout au long de la procédure.
- Il organise des rendez-vous avec le mineur et sa famille, contacte un avocat, suit l'affaire, et peut demander des actes.
- Il se constitue partie civile et engage les démarches de recouvrement, notamment via le SARVI ou la CIVI.

Au civil :

- Il intervient en cas de conflit d'intérêt entre parents et enfant, notamment pour des ventes ou successions.
- Il peut aussi représenter le mineur en audience d'assistance éducative, avec l'appui d'un avocat.

260
mandats en file active

117
dossiers actifs



Activité :

En 2025, le service a suivi **108 mesures ad hoc mineurs**. L'année a été marquée par une activité soutenue, avec une prédominance de situations de violences intrafamiliales et d'agressions sexuelles. Plusieurs dossiers sont restés en cours d'instruction ou en attente de jugement au 31 décembre 2025, impliquant un accompagnement dans la durée et une coordination renforcée avec les partenaires judiciaires et éducatifs.

81
mesures au pénal

23 en 2024

17
mesures au civil

dont 6 en assistance éducative

6 en 2024



Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

Aider les familles à exercer les mesures de protection de leur proche

Les familles assurent une part importante des **mesures de protection juridique**. À ce titre, le service **Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)** apporte un **appui de proximité** aux proches, en amont de la mise en place des mesures comme tout au long de leur exercice.

En 2025, l'activité s'inscrit dans la continuité des orientations engagées, avec une **augmentation de la sollicitation du service**, confirmant son rôle dans la **sécurisation des parcours et la prévention des difficultés** rencontrées par les familles.

Les missions du service ISTF

Les missions du service ISTF s'articulent autour de trois axes :

- l'**information du public** sur les mesures de protection juridique,
- l'**accompagnement individualisé et confidentiel** des familles,
- le **soutien aux tuteurs familiaux** dans l'exercice de leurs **obligations légales** (inventaire, comptes de gestion, requêtes auprès du juge).

En 2025, ces missions s'exercent dans un **contexte réglementaire en évolution**, marqué par la **réforme du contrôle des comptes de gestion**, qui renforce les exigences à l'égard des tuteurs familiaux. Cette évolution accentue le **rôle du service ISTF** dans l'**accompagnement, l'explication des obligations et la sécurisation des pratiques**, dans un contexte de **complexification croissante des situations**.

Modalités d'intervention et organisation du service

Comme en 2024, le service ISTF s'appuie sur une pluralité de modalités d'intervention afin de garantir son accessibilité : permanences téléphoniques et physiques, rendez-vous personnalisés et échanges par courriel.

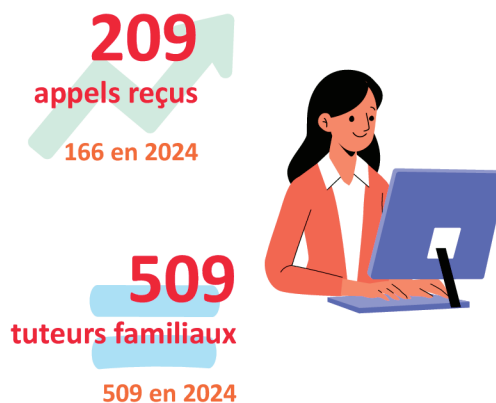
Les accompagnements sont réalisés principalement au sein du service ou dans les locaux professionnels, avec des interventions ponctuelles à l'extérieur (tribunal, domicile) lorsque la situation le nécessite.

En 2025, 2 professionnels assurent cette mission sur le territoire, dans une organisation adaptée à la diversité des besoins et à la montée en charge de l'activité.

Evolution des demandes

En 2025, l'activité connaît une progression très nette. Le service a enregistré **683 actes sur l'année**, traduisant une augmentation substantielle du volume global. Les permanences téléphoniques ont donné lieu à **209 appels**. Cette donnée marque une évolution notable par rapport à 2024, tant en nombre d'appels qu'en temps consacré.

La ventilation des demandes montre que **258 sollicitations concernent l'amont de la mesure**, principalement liées à l'ouverture de la mesure, à l'information sur les dispositifs et aux rôles et obligations. Les **demandes relatives à l'exercice de la mesure** sont encore plus nombreuses, avec **424 sollicitations**, majoritairement centrées sur le domaine juridique, la gestion financière, les comptes de gestion et le patrimoine.



Les rendez-vous personnalisés : un levier central de l'accompagnement

Identifiés dès 2024 comme un outil essentiel, les **rendez-vous personnalisés** occupent une place encore plus structurante en 2025, au regard de la **complexité croissante des situations traitées**.

Les familles sollicitent le service pour des démarches techniques, notamment la **rédaction des comptes de gestion**, la **compréhension des obligations légales** et l'articulation avec les **décisions judiciaires**. Ces demandes sont renforcées par la **réforme du contrôle des comptes de gestion**, nécessitant un **accompagnement approfondi** des tuteurs familiaux afin de sécuriser les démarches et de prévenir les erreurs.

Ces échanges s'inscrivent fréquemment dans un **suivi dans la durée**, avec plusieurs contacts successifs pour une même situation.



Actions collectives

En 2025, l'Udaf de Haute-Saône a poursuivi le développement de ses **actions collectives** et de ses interventions partenariales, avec 13 actions menées rassemblant près de 200 participants.

Les **mesures de protection juridique** constituent la thématique principale, avec **9 interventions réalisées auprès de partenaires** variés (ESAT, EHPAD, équipes mobiles gériatriques, associations, structures judiciaires). Ces temps d'échange ont permis de **clarifier le rôle du MJPM**, de renforcer la **compréhension des droits des personnes protégées** et d'améliorer la **coordination entre professionnels**.

Le service a également participé à des **événements territoriaux structurants**, notamment les **Forums des métiers du sanitaire et social** (65 participants), contribuant à la **valorisation des métiers** et à la **visibilité de l'Udaf**.

Enfin, **3 sessions d'information dédiées aux tuteurs familiaux** ont été organisées autour de la **réforme du contrôle des comptes de gestion**, afin de faciliter la **compréhension des nouvelles obligations** et de sécuriser les pratiques. Ces actions confirment l'importance d'un **accompagnement pédagogique**, accessible et de proximité.

Les temps forts

Réunions d'information à destination des tuteurs familiaux

Le **décret du 2 juillet 2024** a réformé les modalités de **contrôle des comptes de gestion**, qui ne relèvent désormais plus systématiquement du Tribunal judiciaire et peuvent être confiées à un **professionnel qualifié inscrit sur une liste établie par le Procureur de la République**.

Cette évolution réglementaire entraîne de **nouvelles obligations** pour les tuteurs familiaux. Afin de les accompagner dans la compréhension de ces changements, le service ISTF de l'Udaf de Haute-Saône a mis en place des **réunions d'information et d'échanges** sur cette thématique, organisées sur ses **trois sites de Vesoul, Gray et Lure**.

Udaf
Haute-Saône
UNIS POUR LES FAMILLES

REUNION D'INFORMATION

à destination des
tuteurs familiaux

Le décret paru le 2 juillet 2024 a conduit à une **réforme du contrôle des comptes de gestion**.

Cette réforme entraînant un certain nombre de **modifications et d'obligations**, le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux de l'UDAF 70, vous propose des réunions d'information et d'échanges sur cette thématique.

VESOUL	LURE	GRAY
MARDI 3 JUIN	MARDI 10 JUIN	MARDI 10 JUIN
17H30	17H30	17H30
49 RUE GEROME	13 RUE DES FINCELLES	2 TER RUE VICTOR HUGO

INSCRIVEZ-VOUS

www.udaf70.fr/inscriptionISTF

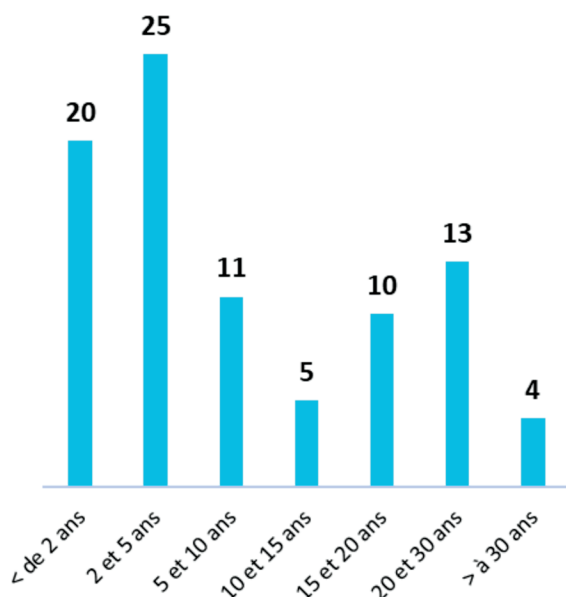
Administratif et financier



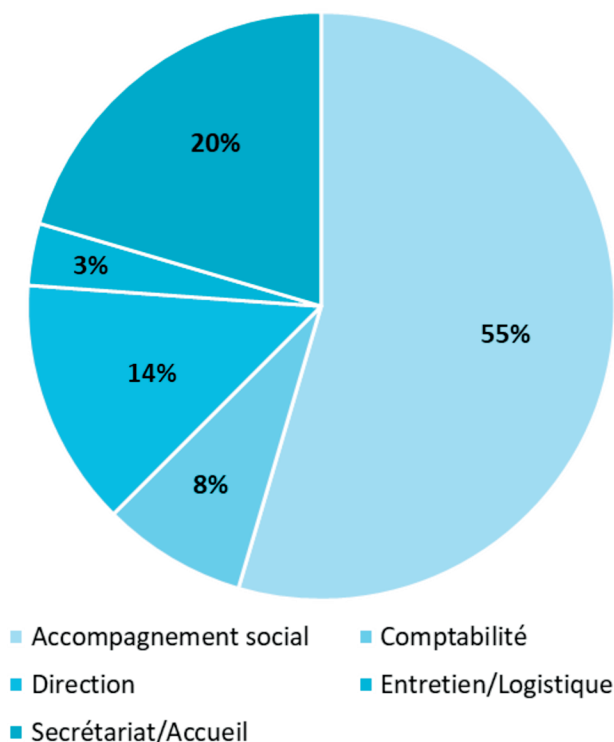
Gestion des ressources humaines

Au 31 Décembre 2025, l'UDAF comptait **88 salariés** (76,54 ETP) dont 82 salariés en CDI, 5 salariés en CDD, 1 en apprentissage et 50 travaillant à temps plein pour 38 salariés à temps partiel.

REPARTITION PAR ANCIENNETE



POURCENTAGES D'ETP PAR METIER



Le service assure, par ailleurs, les **tâches liées à la gestion administrative du personnel** : suivi des contrats, des horaires, des congés et absences (maladies, maternité, délégations syndicales, formation) et ce en lien avec la Direction Générale. Il **établit les salaires et charges sociales du personnel** ainsi que des familles d'accueil ou employés de maison des majeurs protégés.



Les instances représentatives du personnel

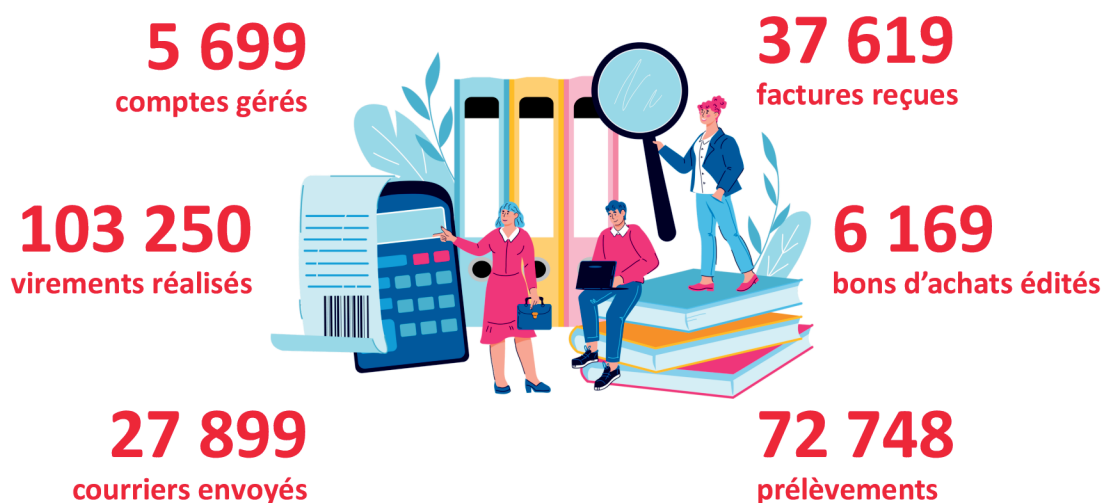
- **Comité Social et Economique (CSE)** : 13 réunions durant l'année 2025.
- **La Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)** : un accord sur le forfait jour conclu et un relatif à la gestion des fins de carrière.

Comptabilité générale et tutélaire

Le Service Comptable de l'UDAF assure **deux missions** :

- La **comptabilité générale** de l'UDAF qui traite des opérations passées au nom de l'institution ou de partenaires.
- La **comptabilité des personnes protégées** qui se rapporte aux mouvements financiers générés dans le cadre de mesures de protections exercées par le pôle protection des personnes et accompagnement dans le cadre des MJAGBF.

Tous les jours, les salariés de ce service réalisent les opérations relatives à la gestion budgétaire des usagers sous mesure de protection confiée à l'Udaf c'est-à-dire le paiement des factures, la codification des ressources, les rapprochements bancaires ainsi que le calcul et le prélèvement mensuel des frais de gestion (participation des usagers). Bien que la télétransmission des fichiers soit privilégiée, une part des opérations bancaires continue d'être traitée via saisie manuelle.



Service travaux et maintenance

Le service travaux assure une mission transversale de maintenance, de logistique interne et d'adaptation des locaux, au service du fonctionnement quotidien des structures. Il intervient sur l'ensemble des sites afin de garantir la continuité d'usage des équipements, la sécurité des personnes et l'adaptation des espaces aux besoins.

L'activité repose sur une polyvalence, articulant interventions techniques et opérations logistiques, dans un contexte de sollicitation soutenue et diversifiée.

Une activité structurée par la saisonnalité

L'activité se déploie de manière continue tout au long de l'année, avec des variations liées aux cycles d'occupation et aux contraintes techniques.

Le début d'année est marqué par des interventions liées aux équipements et aux conditions hivernales.

Le printemps et le début d'été concentrent davantage d'opérations d'entretien, d'aménagement et d'interventions extérieures. La période estivale et la rentrée se caractérisent par un certain volume de remises en état des logements, en lien avec les mouvements d'occupation.

La fin d'année est davantage orientée vers la maintenance corrective et le traitement des dysfonctionnements courants.

Une activité majoritairement composée d'actes logistiques et de manutention

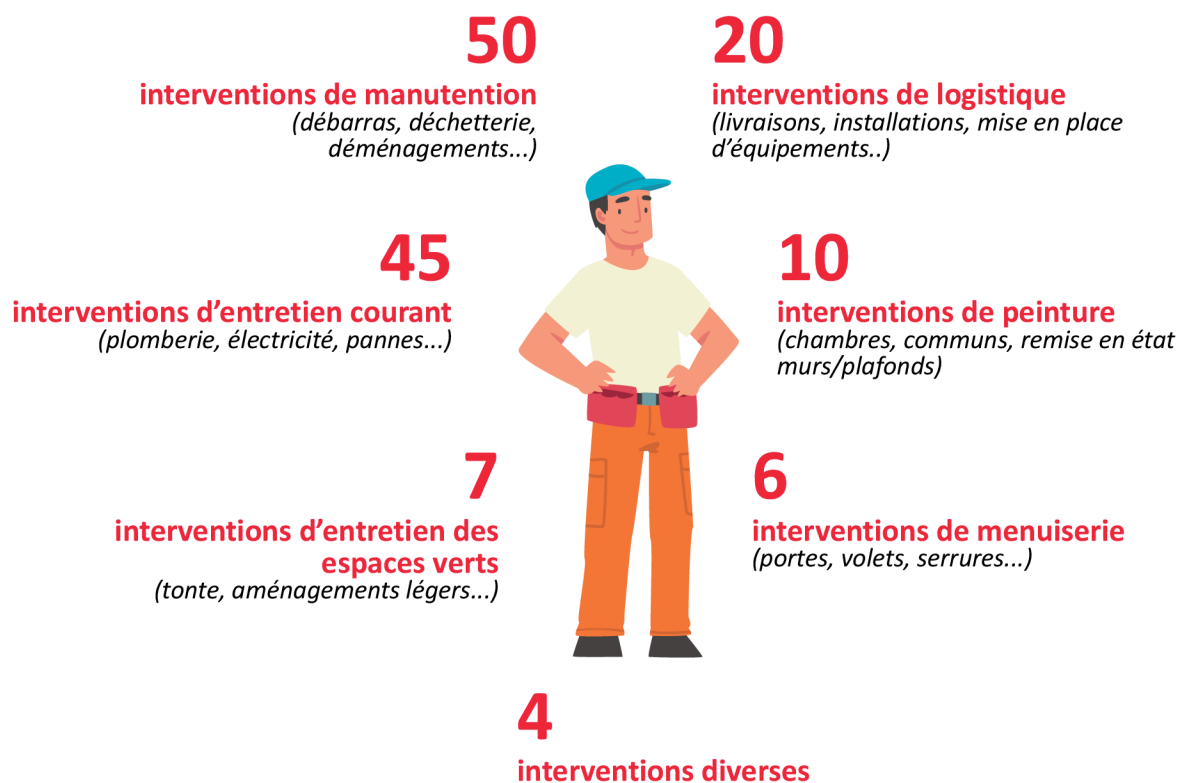
L'analyse en nombre d'interventions met en évidence une réalité structurante : une part importante de l'activité relève d'opérations de manutention et de logistique interne. Il s'agit notamment de débarras, de transports vers la déchetterie, de déplacements de mobilier, de livraisons et d'installations d'équipements, ainsi que de remises en état de logements. Ces interventions, fréquentes et souvent de courte durée, constituent une part significative des actes réalisés.

En parallèle, le service assure un volume important d'interventions de petits travaux, portant sur des dysfonctionnements courants : plomberie, équipements sanitaires, éclairage, électroménager, menuiserie ou chauffage.

Plus ponctuellement, le service réalise des travaux d'amélioration et d'aménagement, tels que des opérations de peinture, des adaptations d'espaces ou l'installation d'équipements. Ces actions, moins nombreuses, participent à l'amélioration du cadre de vie et de travail.

Opération de maintenance

Le service assure également le suivi des opérations de maintenance réglementaire et technique, en lien avec des prestataires extérieurs pour les bâtiments, afin de garantir la conformité aux normes de sécurité. Il contribue par ailleurs à l'entretien courant des véhicules, en coordination avec les garages partenaires.

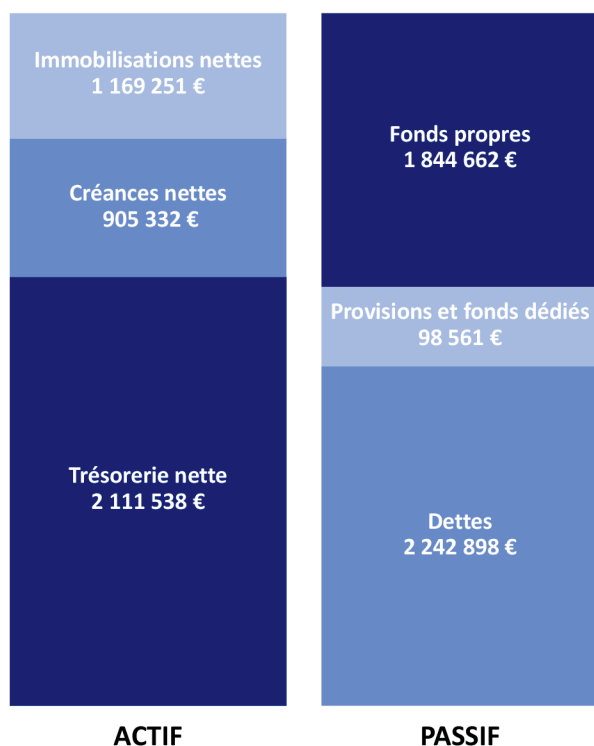


Rapport financier

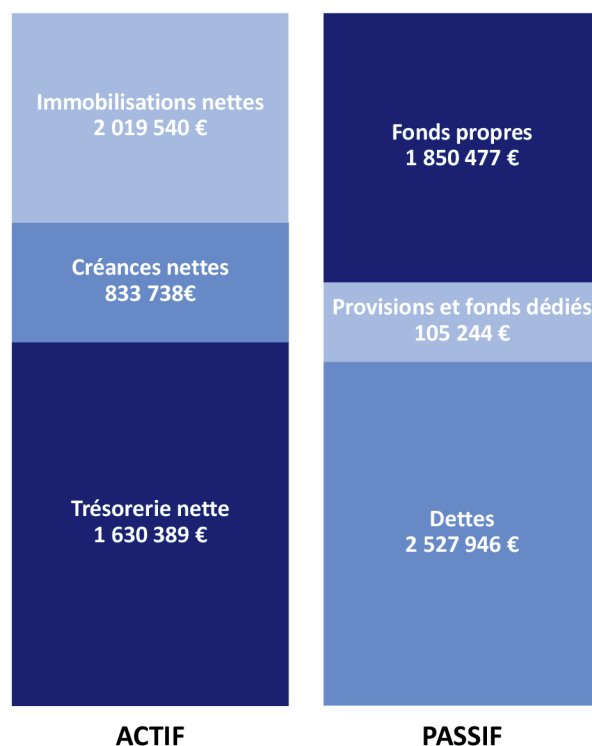


Analyse bilancielle

Bilan imagé - 31/12/2024



Bilan imagé - 31/12/2025



Résultats par service 2024-2025

Services	2024	2025	Affectation des résultats
Institution	21 162,64 €	-6 986,61 €	Report à nouveau solde créditeur
SDPF	-34 823,05 €	12 807,30 €	Résultat sous gestion contrôlée
SPJM	-93 861,95 €	35 365,91 €	Résultat sous gestion contrôlée
ISTF	- €	-3 733,78 €	Report à nouveau solde créditeur
AVDL	- €	-4 578,57 €	Report à nouveau solde créditeur
Autres services (Ad'hoc mineurs, majeurs et tutelles mineurs)	-14 541,22 €	419,99 €	Report à nouveau solde débiteur
Pensions de famille	-39 118,85 €	-20 247,19 €	Report à nouveau solde débiteur
Villagénération	-3 287,52 €	-4 659,56 €	Report à nouveau solde débiteur
Total association	-164 469,95 €	8 387,49 €	

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 511.00	2 425.00
Ventes de marchandises		
Ventes de Biens et Services		
Ventes de Biens		
Montant net du chiffre d'affaires	2 511.00	2 425.00
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	748 419.76	602 832.84
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 874 851.87	3 591 663.88
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 245.46	1 155.10
Mécénats		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 334.03	168 646.10
Autres produits	57.98	4.29
Utilisation des fonds dédiés	29 562.68	40 567.44
Total 1	4 657 982.78	4 407 294.65
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes	775 928.01	749 196.96
Aides financières	21 379.07	21 322.87
Impôts, taxes et versements assimilés	306 149.93	295 148.42
Salaires et traitements	2 462 082.98	2 514 356.02
Charges sociales	905 784.81	892 967.11
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	66 440.20	72 706.37
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	36 246.20	
Autres charges	50 403.48	55 721.48
Total 2	4 624 414.68	4 601 419.23
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	33 568.10	-194 124.58
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	1 764.87	
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	143.66	30 872.26
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total 5	1 908.53	30 872.26
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	27 089.14	526.01
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total 6	27 089.14	526.01
2. RESULTAT FINANCIER (5-6)	-25 180.61	30 346.25
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)		

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opération de gestion			100.00
Produits exceptionnels sur opération de capital			2 572.66
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Total 7			2 672.66
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			527.88
Charges exceptionnelles sur opération de capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Total 8			527.88
4 RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)			2 144.78
Participation des salariés aux résultats (9)			
Impôts sur les bénéfices (10)			2 836.40
PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		37 518.80	
Total A		37 518.80	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		37 518.80	34 982.63
Total B		37 518.80	34 982.63
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)		4 689 891.31	4 440 839.57
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)		4 651 503.82	4 605 309.52
EXCEDENT OU DEFICIT		8 387.49	-164 469.95

Bilan

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 104.00	454.30	649.70	870.50
Autres immobilisations incorporelles	94 509.20	65 335.42	29 173.78	38 949.99
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	34 400.12		34 400.12	34 400.12
Constructions	1 065 033.99	937 032.12	128 001.87	164 896.33
Installations techniques, matériel et outillage industriels	42 901.45	37 288.83	5 612.62	-14 025.72
Autres immobilisations corporelles	383 128.29	306 900.43	76 227.86	101 843.09
Immobilisations reçues en affectation				
Immobilisations corporelles en cours	1 725 280.76		1 725 280.76	822 250.00
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations et Créances rattachées à des participations	7 569.25		7 569.25	7 442.25
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 624.00		12 624.00	12 624.00
Total 1	3 366 551.06	1 347 011.10	2 019 539.96	1 169 250.56
Comptes de liaison (2)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	13 107.81		13 107.81	8 975.82
Créances :				
Créances redevables clients, usagers et comptes rattachés	165 892.91	25 628.95	140 263.96	220 652.11
Autres créances	668 188.13		668 188.13	661 317.48
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie	318 046.92		318 046.92	408 093.35
Disponibilités	1 312 342.39		1 312 342.39	1 703 445.14
Charges constatées d'avance	12 177.67		12 177.67	14 386.54
Créances reçues par legs et donations				
Total 3	2 489 755.83	25 628.95	2 464 126.88	3 016 870.44
Frais d'émission des emprunts (4)				
Primes de remboursement des emprunts (5)				
Ecart de conversion actif (6)				
Total général (1+2+3+4+5+6)	5 856 306.89	1 372 640.05	4 483 666.84	4 186 121.00

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 343 813.16	1 343 813.16
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves sous gestion contrôlée		
Autres	421 722.26	421 722.26
Ecart d'équivalence		
Report à nouveau :		
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	-277 572.68	-241 787.73
Report à nouveau sous gestion contrôlée	327 934.29	456 619.29
Excédent ou déficit de l'exercice	8 387.49	-164 469.95
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	26 192.18	28 764.84
Provisions réglementées :		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		
Provisions réglementées relatives aux stocks		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées		
Total 1	1 850 476.70	1 844 661.87
Comptes de liaison (2)		
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	72 244.44	65 560.92
Total 3	72 244.44	65 560.92
PROVISIONS		
Provisions pour risques	33 000.00	33 000.00
Provisions pour charges		
Total 4	33 000.00	33 000.00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	901 989.29	822 776.01
Emprunts et dettes financières diverses	7 400.00	7 600.00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 153.25	19 829.95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	180 375.90	91 918.92
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	541 584.25	516 819.04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 589.13	
Autres dettes	334 046.64	423 693.42
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	533 807.24	356 286.48
Total 5	2 527 945.70	2 238 923.82
Ecart de conversion passif (6)		
Total général {1+2+3+4+5+6}	4 483 666.84	4 182 146.61

Produits d'exploitation 2025

	2024	2025
Cotisations	2 425 €	2 511 €
Ventes de prestations de services	602 833 €	748 420 €
Produits de tiers financeurs	3 591 664 €	3 874 852 €
Etat	3 289 213 €	3 532 137 €
UNAF	181 661 €	188 679 €
CAF	61 919 €	73 118 €
Département	23 770 €	39 770 €
Néolia	29 680 €	29 680 €
Autres	546 €	4 810 €
ARS	-	3 335 €
Quote part de la subvention d'investissement virée au compte de résultat	-	2 573 €
Communes	800 €	750 €
CDC	4 075 €	-
Reprises sur provision, transfert de charges*	168 650 €	1 392 €
Utilisation fonds dédiés	40 567 €	29 563 €
Total	3 591 664 €	3 874 852 €

**suppression comptes Transfert de charge (nouveau plan comptable)*



UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAÔNE
49 RUE GEROME - 70000 VESOUL
WWW.UDAF70.FR